

Amélie ARTIS, maitre de conférences à Sciences Po Grenoble, publie, aux éditions presses universitaires de Grenoble, un opuscule intitulé « introduction à la finance solidaire ». Il s'agit d'un des premiers ouvrages synthétiques d'une économiste qui cherche à donner une base théorique à la finance solidaire, préfacé par Dominique PLIHON, président du conseil scientifique de l'association ATTAC . A lire rapidement...

Quand on évoque la finance solidaire, on fait d'abord référence aux « success stories », ces belles réussites d'entreprises sociales qui ne se seraient pas créées et développées sans un engagement financier et bénévole des démarches d'épargne et de finance solidaires. Ces pratiques ont donné corps à des réflexions plus théoriques d'universitaires sur les valeurs et fondements de la finance solidaire. L'ouvrage d'Amélie ARTIS en fait partie. Il présente l'incontestable avantage en 98 pages de faire le tour de la question des fondements théoriques du point de vue des économistes.

Le livre se décompose en 4 chapitres

- le premier chapitre expose la finance solidaire dans le système bancaire et financier. Après un rappel des mutations de ce système, le livre développe une définition intrinsèque de la finance solidaire et de cette finance par rapport à d'autres modalités de financement de l'activité économique comme la finance éthique. L'auteur n'aborde toutefois pas la finance participative, ce qui aurait été intéressant en terme d'analyse théorique.

Amélie ARTIS se risque à une définition de la finance solidaire.

« La finance solidaire se caractérise par un système de relations sociales de financement qui unifie les relations monétaires et le lien social dans un ensemble cohérent. A la différence d'une relation de financement classique, il n'est pas question d'échange marchand anonyme et incertain. La finance solidaire instaure un système plus complexe de relations financières et de formes de socialisation qui s'exprime aussi par des relations de confiance et de relations d'accompagnement ». Détaillons ce que veut dire Amélie Artis

- le lien social dans la relation financière solidaire ne s'apparenterait pas à la réciprocité au sens de MAUSS. La finance solidaire relèverait plutôt du lien social secondaire, d'un lien faible au sens de GRANOVETTER. L'un des principaux vecteurs de cette socialisation secondaire est le bénévolat notamment très présent dans l'accompagnement des porteurs de projet.
- La finance solidaire instaure un système plus complexe qui est toujours basé sur une médiation d'une organisation collective solidaire. L'auteur distingue trois niveaux différents de socialisation
 - 1.** Une socialisation directe entre les épargnants et les emprunteurs (par exemple, les cigales)
 - 2.** Une socialisation accompagnée (par exemple une société financière comme Garrigue ou Autonomie et solidarité)
 - 3.** Une socialisation externe quand les investisseurs ne participent pas directement au processus de socialisation et délèguent à une structure mobilisant des bénévoles associatifs qui ne sont pas forcément des investisseurs (par exemple une association de micro crédit professionnel)

La confiance autant que la solidarité marque cette relation financière. C'est là un élément important car pour la théorie standard la confiance est un élément exogène au modèle et ne serait qu'un simple lubrifiant sans réelle portée interprétative (Williamson 1993) alors que

pour l'approche hétérodoxe en économie, elle est un facteur clé dans l'interprétation des relations financières (Rivaud Danset et Salais 1992, Servet 2006, Glémain 2008).

Cette confiance s'appuie, selon Servet et Vallat (2001) sur trois éléments principaux : la proximité entre le créancier et le débiteur, les éléments de validation et de preuve et enfin la mémoire des expériences passées.

« Alors que la banque estime son risque par rapport à la confiance dans sa propre évaluation, la finance solidaire apprécie le risque de défaut à travers la relation de confiance construite avec l'emprunteur en amont du financement » ou « la finance solidaire développe des relations personnalisées qui se construisent lors de rencontres répétées entre l'emprunteur et l'organisation ex ante et ex poste de la création d'activités » (page 65)

On comprend mieux à l'énoncé de ces principes que ce qui semble du temps perdu aux critiques de la finance solidaire mais aussi à certains porteurs de projet n'est que la capacité de la finance solidaire à construire une autre forme de confiance. On peut dès lors parler d'une relation de service financier construite sur mesure et coproduite.

Tout cela implique forcément des coûts supplémentaires, freins à la pérennisation et au développement de la finance solidaire, mais aussi objet de tension entre un objectif de rentabilité économique et un objectif de solidarité, présentant un risque de déviation en faveur d'emprunteurs moins atypiques ou un amoindrissement de la personnalisation de la relation de financement solidaire. On y reviendra.

On peut s'étonner qu'Amélie ARTIS limite la finance solidaire au financement des seules activités économiques. « La finance solidaire n'a pas vocation à répondre aux difficultés d'obtention d'un crédit à la consommation ou au logement ; elle participe seulement à financer la sphère productive à l'origine de la création de richesse. » (page 8). Ce parti pris élimine une grande partie de la finance solidaire à travers le monde.

- les « crédit union » au Royaume uni sont d'abord des outils de solidarité permettant la consommation ;
- le micro crédit personnel en France permet l'acquisition de biens utiles à l'insertion professionnelle notamment.
- Habitat et humanisme ne participe t'il pas de la finance solidaire ?
- Et que dire de Terre de liens ?

Le deuxième chapitre dresse le panorama de la finance solidaire aujourd'hui en France, selon Amélie Artis. D'abord un chiffre, elle représente 0,1% de l'épargne en France malgré la progression constante des encours (4,7 milliards en 2012). Ce second chapitre résume utilement, avec des tableaux synthétiques, ce que sont les parties prenantes de la finance solidaire. Pointant la question des financements, l'auteur ne consacre que quelques lignes au soutien des collectivités territoriales et de l'acteur public (page 45), étant plus prolixe sur les formes de partenariats entre la finance solidaire et les banques. Il y a certainement là un approfondissement à faire peut être en s'inspirant de la catégorisation des quatre mondes développée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991), rappelé par l'auteur.

- s'agit il d'un crédit développé pour une activité lucrative (monde marchand)
- s'agit il d'un crédit pour pérenniser le patrimoine familial (monde domestique) ?
- s'agit il d'un crédit pour créer de l'emploi (monde civique) ?
- s'agit il d'un crédit pour améliorer l'efficacité de l'appareil productif (monde industriel) ? La finance solidaire combine ces quatre mondes et logiques d'action pour légitimer la décision de crédit ; et leur combinaison élargit l'accès au financement.

- « le monde domestique améliore les chances d'accès au crédit grâce à la qualité des relations sociales de l'emprunteur
- le mode industriel offre une plus grande égalité d'accès et assure une distribution plus grande du crédit face au clientélisme et au localisme de relations standardisées et anonymes
- le monde marchand favorise les initiatives individuelles et l'autonomie
- le monde civique permet de surmonter l'intérêt particulier et d'instaurer des principes de solidarité dans la recherche du bien collectif. »

Un accord composite, le compromis, rend acceptable l'action sans nier la nature différente des personnes, des objets et des qualités en présence. Amélie ARTIS retrouve dans la définition de la finance solidaire par Finansol ces quatre mondes

« à la différence de la finance orientée vers la recherche exclusive du profit, la finance solidaire participe à une économie réelle centrée sur la personne humaine au profit d'une meilleure cohésion sociale. La finance solidaire permet une relation entre la personne qui fait fructifier son épargne de manière solidaire et l'entrepreneur d'activités solidaires. Finansol fédère les financeurs solidaires et des établissements financiers. Sa mission est de développer la solidarité dans l'épargne et la finance. »

Pour avoir souvent participé à des discussions entre cigaliers sur un projet de création d'entreprise sociale, je me retrouve assez bien, vu la diversité des cigaliers, sur cette imbrication des quatre mondes et des différentes logiques d'action. Cette partie du livre est intéressante pour l'action et la légitimation de la décision de crédit.

Amélie Artis n'oublie pas aussi en fin de ce chapitre de pointer ce qui fait obstacle au développement de la finance solidaire :

- le développement d'un modèle coopératif qui repose sur l'entrepreneuriat collectif est en opposition avec le modèle de l'auto emploi qui favorise les démarches individuelles
- la diffusion croissante des rapports marchands dans les rapports sociaux globaux favorise l'élargissement de l'influence de la logique marchande par la propagation de relations monétaires et l'encouragement à l'autonomie en niant de fait d'autres formes de relations (réciproques, domestique, non marchande).

Le troisième chapitre évoque les leviers du financement de l'économie par la finance solidaire.

Du fait du parti pris de la définition, ce chapitre s'intéresse surtout aux leviers en matière de création de petites entreprises peu capitalistiques, en s'appuyant essentiellement sur des chiffres fournis par les réseaux comme France active, France initiative ou ADIE. Il est vrai que l'accès à d'autres chiffres produits par les autres organisations de la finance solidaire est plus problématique.

Cela rend toutefois ce chapitre incomplet. Il est surtout intéressant par la référence au débat sur le taux d'intérêt et par l'analyse en terme d'asymétrie d'information. On y lit par exemple que « le mécanisme de sélection par le taux d'intérêt est inefficace et produit plusieurs effets négatifs » et que « le prêt collectif à responsabilité conjointe¹ permet de limiter l'asymétrie d'information. »

1 ce qui nous rapproche de la nature du service financier solidaire

Or, en présence d'une asymétrie d'information et dans l'incapacité de sélectionner les emprunteurs par le taux d'intérêt, les banques classiques préfèrent réduire le nombre de crédits plutôt que de limiter la taille des crédits. Cela nous conduit tout naturellement à ce « creux des financements bancaires » concernant les petits crédits, les porteurs de projet atypiques ou les projets innovants, creux dans lequel s'est engouffrée la finance solidaire. Elle a créé des mécanismes conventionnels de réduction du risque et des mécanismes de garantie collective.

C'est dans ce chapitre que Amélie ARTIS revient sur les conditions de financement de cette finance solidaire. La diversité des ressources marchandes, non marchandes et non monétaires est mise en exergue.

- les dons issus de l'épargne de partage
- l'épargne solidaire offre une stabilité de ressource
- l'achat de parts sociales d'organisations de finance solidaire
- les lignes de crédit alloués par la banque
- les dons directs de particuliers et des entreprises au titre du mécénat
- les subventions publiques octroyées par collectivités territoriales et Etat
- le bénévolat
- la réaffectation des bénéficiaires dans l'activité de la finance solidaire

« En augmentant le niveau de confiance, la finance solidaire facilite la convergence des anticipations entre le financier et l'emprunteur et transfère ce niveau de confiance aux partenaires bancaires » (page 72). Ce mécanisme de construction de la confiance réduit le risque et par conséquent le coût du financement solidaire mais aussi celui du crédit bancaire classique.

Toutes ces ressources plus ou moins coûteuses visent à limiter le coût de financement solidaire pour l'emprunteur, y compris de son crédit bancaire.

Mais ce chapitre ne conclut pas sur le coût de l'accompagnement pour les finances solidaires. Si la finance solidaire réduit le coût du risque pur le banquier, il serait tout à fait légitime que les banques participent au financement du fonctionnement de la finance solidaire, non pas sur une base volontaire comme c'est le cas actuellement, (sauf au moment de la transformation des caisses d'épargne avec les PELs) mais sur une base réglementaire, rétablissant ainsi une saine concurrence entre les institutions bancaires qui font, notamment dans l'économie sociale, et celles qui ne font rien.

Je rapproche aussi cette question d'un élément souligné dans le dernier chapitre (page 80) où l'auteur exhume un rapport de l'inspection des finances (Bert 2009) qui, évaluant le coût du micro crédit, montre que ce coût de la création d'activités financées par la finance solidaire est inférieur au coût de l'inactivité des personnes financé par la collectivité publique. Il y a aussi l'argument pour financer le fonctionnement de la finance solidaire !.

Le dernier chapitre s'intéresse à la performance et à l'efficacité de la finance solidaire. Reconnaissant que ces travaux sont émergents (Balkenhol 2009), l'auteur entend poser des jalons d'un questionnement plutôt que de présenter des résultats d'analyse de performance ou d'impact. Elle ajoute que les outils de mesure des performances sociales sont complexes et peu de travaux sont concluants (page 76) car il s'agit d'analyser la viabilité organisationnelle, institutionnelle, financière et sociale de la finance solidaire.

Elle rappelle qu'il semble aujourd'hui acquis que « la finance solidaire ne touche pas les plus défavorisés ou les plus éloignés de l'initiative économique » (page 77). Cette conviction est

toutefois aussi en relation avec sa définition restrictive de la finance solidaire. Si elle incluait les crédit union ou le micro crédit personnel, peut être en serait il autrement ?.

Dans ce chapitre, elle revient sur le débat sur les taux d'intérêt non pas sur le plan théorique mais sur le plan des pratiques. « Depuis sa création la finance solidaire s'oppose aux pratiques financières usurières imposées aux classes ouvrières ou aux agents en difficulté de financement. Dès lors cette dernière n'applique pas un taux d'intérêt usurier, ni une majoration en lien avec le niveau de risque de l'emprunteur. Il y a donc une absence d'individualisation des taux d'intérêt » (page 79). Il aurait été toutefois intéressant de pointer à ce moment les arguments échangés entre l'ADIE et France active sur cette question qui « travaille » toujours le milieu de la finance solidaire.

Amélie Artis se livre en fin de chapitre à une première exploration des effets socio économiques dans le cas français. Elle y propose de manière exploratoire une réflexion sur la construction d'une méthodologie pour dépasser l'approche quantitative centrée sur les bénéficiaires et s'intéresser aux dynamiques sociales et territoriales de la finance solidaire, en questionnant les effets de la finance solidaire aux niveaux micro économique et méso économique. Ce serait intéressant que les collectivités territoriales s'emparent de cette méthode.

En conclusion, ce livre est une somme théorique fort à propos sur la finance solidaire à un moment où, à l'initiative du labo ESS, les acteurs cherchent à savoir ce que pensent les économistes de l'ESS² et ou à l'initiative de la chaire ESS de Marne la Vallée, des économistes essaient de construire une micro économie de l'ESS.³

Amélie AERTIS nous donne des arguments théoriques pour ancrer définitivement la finance solidaire dans le paysage bancaire, en position dominante sur des marchés de clientèle, en référence aux travaux d'Okun (1981), puisque les emprunteurs sur ces marchés n'ont pas d'autres choix de financement et qu'il existe plusieurs barrières à l'entrée. Elle conclut cependant que pour éviter les effets néfastes d'un positionnement de marché prédominant (surfacturation, défaillance), il vaut mieux que la finance solidaire continue à être complémentaire de la finance classique. Mais nous entrons là dans le débat sur les différentes visions de l'ESS⁴.

Jacques Dughera

2 Regards d'économistes sur l'ESS, alternatives économiques poche, octobre 2013

3 l'ESS comme idéal type de l'économie , Herve Defalvard , in cahiers du CIRTES, page 69, « les nouvelles frontières de l'ESS, 33 journée de l'AES , septembre 2013

4 la délibération, nouvelle frontière de l'économie, Eric Dacheux, Daniel Goujon in cahier du CIRTES hors série 33 journée de l'AES, « les nouvelles frontières de l'ESS », septembre 2013